EFMT
ÉCOLE DE FORMATION DES MÉTIERS DU TRANSPORT

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

LIP EVRY TRANSPORT
Couloir A - Parc Elysées 25 rue Michel Ange
91080 EVRY COURCOURONNES
FRANCE

A LIEUSAINT, le 05/06/2026

FACTURE N° F20260603780

Désignation	PU HT	Quantité	Montant HT	Taux de TVA	Montant TTC
Intitulé de la formation : FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE MARCHANDISES +3.5T, organisée du 01/06/2026 au 05/06/2026, avec pour formateur(s): Monsieur LE PETIT LAZARE François Monsieur REGISSEUR Jean-Philippe Monsieur VOISE Mathieu avec pour stagiaire(s) : Monsieur MEDDOUR ALI					
Formation - Conv. 4637 du stage 1453 pour LIP EVRY TRANSPORT	610,00 €	1,00	610,00 €	20,00 %	732,00 €
Sous-total			**610,00 €**		

En votre aimable règlement par Chèque ou virement suivant l'échéancier :

05/07/2026 732,00 € Chèque ou virement

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5553 3533 803
BIC : AGRIFRPP887
(Si vous effectuez votre règlement par virement bancaire, veuillez indiquer le numéro de facture dans l'objet du virement.)

Montant HT	610,00 €
Remise	0,00 €
Total HT	**610,00 €**
Total TVA	122,00 €
Total TTC	732,00 €
Acompte	0,00 €
Solde	**732,00 €**

Conformément aux art. L441 -3 modifié par la loi 2001 -40 du 15 mai 2001 et L441 -6 modifié par la loi 2008-776 du 4 août 2008 du Code de Commerce, Il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, conformément au Décret n 3 2012-1115du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40€.